

Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Le mercredi 7 juillet 2021	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance	18h30	<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations	Le 24 juin 2021	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Admission en non-valeur
- II. Groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs avec la CDC du Pays de Falaise et d'autres communes membres de la CDC
- III. Arrêté municipal Zone 30 centre bourg rue du Major Styffe
- IV. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- V. Contrat d'élagage avec la société EURL INGÉ
- VI. Permanence mairie pour les vacances
- VII. Renouvellement mutuelle communale : intervention de Madame ROULLES
- VIII. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	X		
BIZET Ludovic	X		
BREHAM Karine	X		
CHENNEVIERE Simon			X
DANEL Karl	X		
DANEL Kristina	X		
FOURNIER Vincent	X		
GUICHET-LEBAILLY Sabine	X		
JOUANNE Maxime	X		
SALLEY Sébastien	X		
VALOGNES Emeline	X		
POUVOIRS :			
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	11
		Membres présents	10
Secrétaire : Kristina DANEL		Quorum	10

I. Admission en non-valeur

Le trésor public demande une admission en non-valeur pour la somme de 14,80€, somme inférieure au seuil de poursuite. L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur cette demande d'admission en non-valeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve la demande d'admission en non-valeur pour la somme de 14,80€.

II. Groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs avec la CDC du Pays de Falaise et d'autres communes membres de la CDC

Le déploiement de défibrillateurs automatisés externes constitue une avancée dans la prise en charge rapide des personnes victimes d'un malaise cardiaque, chaque minute faisant perdre 10% de chance de survie. Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes est venu préciser les types ainsi que les catégories d'Établissements Recevant du Public (ERP) soumis à l'obligation de s'équiper en Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) ainsi que les dates de mise en place de cette obligation :

- le 1^{er} janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3 ;
- le 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 ;
- le 1^{er} janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Pour rappel, les catégories sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les agents.

Compte tenu de ce décret, les collectivités sont concernées par cette obligation et suppose un recensement et une classification de leurs établissements (écoles, salles de fêtes, salle de sports, ..)

Ce sujet a été mis en avant à l'occasion du questionnaire adressé par la Communauté de communes aux communes et il s'avère opportun de créer un groupement de commandes sur cette thématique.

C'est pourquoi, le conseil communautaire a, par délibération du 3 juin 2021, approuvé la constitution d'un groupement pour l'achat de défibrillateurs et accepté d'en être le coordonnateur. Ainsi, la CDC aura en charge la collecte des besoins, la constitution du dossier de consultation, le lancement de la consultation, l'analyse des offres, le choix du prestataire et la notification du marché. La commune conservera l'exécution de son marché (émission des bons de commandes selon les besoins ; paiement des prestations qui concernent la commune).

Le conseil municipal doit délibérer pour dire s'il est d'accord sur la constitution d'un groupement d'achat pour la fourniture de défibrillateurs automatisés externes, s'il accepte les termes de la convention proposée ainsi que la CDC soit coordonnateur du groupement. Le conseil municipal doit également dire s'il autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et à exécuter le marché une fois notifié en fonction des besoins de la commune.

III. Arrêté municipal Zone 30 centre bourg rue du Major Styffe

Suite aux travaux d'aménagement de la rue du Major Styffe pour limiter la vitesse et assurer la sécurité des usagers, une limitation de vitesse à 30 kms/h est mise en place dans le centre du bourg dans un périmètre compris entre le 12 et le 44 rue du Major Styffe. Une délibération est nécessaire pour l'application de cette restriction de vitesse. Suite à la délibération, un arrêté devra être pris.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'application de la restriction de vitesse en zone 30 du 12 au 44 rue du Major Styffe. L'arrêté sera affiché dans les bavards municipaux.

IV Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le CDG a passé au comité technique notre projet de RIFSEEP le 1^{er} juillet 2021. Une délibération doit être prise dans ce sens et un arrêté individuel avec le montant attribué sera réalisé pour chaque agent concerné.

V Contrat d'élagage avec la société EURL INGÉ : convention

Une convention va être mise en place pour l'entretien des talus et des haies de la commune afin de pérenniser ce qui est déjà mis en place.

Cette convention sera établie pour deux passages par an pour 4 années consécutives pour la somme de 2300€ TTC par an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rédiger et signer cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la société EURL INGE et autorise le Maire à la signer .Une délibération sera prise dans ce sens.

VI Permanence mairie pour les vacances

En cas d'urgence joindre les personnes indiquées ci-dessous

Du 19/07/2021 au 25/07/2021 : Mme DANEL Kristina 06 06 13 54 05 – M. DANEL Karl 06 03 63 83 50

Du 26/07/2021 au 01/08/2021 :M. JOUANNE Maxime 06 29 98 47 25 – M. SALLEY Sébastien 06 26 74 65 64

Du 02/08/2021 au 08/08/2021 :M. BIZET Ludovic 06 65 29 20 15 – Mme BREHAM Karine 06 23 29 66 78

Du 09/08/2021 au 15/08/2021 :Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine 06 82 39 21 46 – Mme VALOGNES Emeline 06 78 66 45 05

Du 16/08/2021 au 22/08/2021 :Mme DANEL Kristina 06 06 13 54 05 – M. SALLEY Sébastien 06 26 74 65 64

Du 23/08/2021 au 29/08/2021 :M.FOURNIER Vincent 06 98 33 90 45 – M. ALIMECK Tony 06 67 75 44 18

VII Renouvellement mutuelle communale : intervention de Madame ROULLES

Lors de la séance du lundi 15 octobre 2018, Mme ROULLE agent mandataire de l'assurance AXA sur l'information complémentaire de santé communale aux élus a présenté le fonctionnement de la complémentaire santé communale et ses bénéficiaires. Elle est de nouveau présente pour expliquer au nouveau conseil municipal cette assurance complémentaire.

Le conseil municipal a écouté Mme Roulles qui va mettre en place une campagne d'information pour les administrés qui souhaiteraient y adhérer.

VIII. Divers

o Revue de sécurité par le SDIS des bâtiments communaux

Le 6 juillet 2021 à 14h30, a eu lieu la visite de sécurité périodique de la salle des fêtes du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) afin de vérifier la conformité des installations techniques au regard du règlement incendie. Le compte-rendu de cette visite est favorable, il y a quelques remarques qui doivent être validées lors de l'examen du 27 juillet 2021 à 9h55 au SDIS, 25 Boulevard du Maréchal Juin à Caen, par les membres de la commission plénière. Mmes Danel et Guichet-Lebailly sont chargées de se rendre à cette réunion.

Le **prochain Conseil Municipal** aura lieu le mercredi 29 septembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21h00.

Le secrétaire de séance :

Kristina DANEL

Le Maire :

Tony ALIMECK